

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi onze septembre, à vingt et une heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, BAUDOUIN Christophe, CORDUAN Jean-François, BOUCHARDON Anne, THOMAS Anne, BERTHELOT Anthony

ABSENTS excusés : MONTESTIER Aurélien, HAVEZ Sandrine, MEROT Auguste, KERMOAL Anita, BARAQUIN Emmanuelle

Secrétaire de séance : Anne BOUCHARDON

Date de convocation : 04 septembre 2026

.

2026_09_05 – Délibération concernant la parcelle A 567 – KERBOEUF – LE GARATOUÉ

Le maire fait part de la venue de M. Kerboeuf, fils de Mme Kerboeuf en mairie afin d'échanger sur la parcelle A 567. Il s'agit d'une parcelle de 10 m² appartenant à la commune, mais se trouvant entourée par les parcelles de Mme Kerboeuf et non accessible pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De **proposer** aux consorts Kerboeuf la vente de la parcelle pour l'euro symbolique.
- Que tout acte notarié ou administratif sont à la charge de l'acquéreur.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Michel LE DUAULT

